



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Structures gouvernementales

Question écrite n° 1196

Texte de la question

M. Jean-François Mattei attire l'attention de M. le Premier ministre sur l'absence d'un secrétariat d'Etat chargé de la consommation. Il lui demande quel ministère prend en charge les dossiers liés aux problèmes de consommation au sein du nouveau Gouvernement.

Texte de la réponse

Les attributions relatives à la consommation ont été confiées à Monsieur le ministre de l'économie, par le décret no 93-780 du 8 avril 1993 (publié au Journal officiel du 9 avril 1993), qui les exerce directement et est pour les organisations de consommateurs un interlocuteur particulièrement attentif.

Données clés

Auteur : [M. Mattei Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1196

Rubrique : Gouvernement

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 1993, page 1408

Réponse publiée le : 14 juin 1993, page 1635